

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE504

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Nury, M. Forissier, M. Kamardine, Mme Bonnivard, M. Bazin,
M. Gosselin, M. Neuder, M. Descoeur, M. Jean-Pierre Vigier et M. Rolland

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 16 par les mots :

« et après le mot : » conditions « , sont insérés les mots : » ou interdite« ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La possibilité donnée lors de la loi 3DS de modifier le PLU ou PLUi pour soumettre les éoliennes à des conditions lorsqu'elles sont incompatibles avec leur environnement, doit pouvoir aboutir à une interdiction pure et simple.